

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE  
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

## PCT

INVITATION À PAYER LES COPIES DEMANDÉES  
DES DOCUMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER

(règle 94.1 du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	<b>DÉLAI DE PAIEMENT</b> mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Le destinataire est **invité à payer**, dans le délai indiqué plus haut, **la taxe suivante** :

\_\_\_\_\_ (montant/monnaie)

pour couvrir les frais de préparation et d'expédition de \_\_\_\_\_ (nombre) copies des documents contenus dans le dossier de la demande internationale.

2. Ces copies seront transmises à bref délai après réception du paiement.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone